

« SAISON SPORTIVE 2024/2025 »



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Les modalités de déclaration de sinistres :

« Tout accident doit être déclaré dans un délai de 5 jours ! »

1. Télécharger le formulaire de déclaration de sinistre accessible sur le site de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

[Documents – Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine \(fff.fr\)](https://www.fff.fr)

2. Transmettre le formulaire dûment rempli et signé à la Compagnie MMA :

- Soit par mail à l'adresse suivante :

precil@groupe-mma.fr

- Soit par courrier à l'adresse postale :

[MMA - Service PRECIL - 1 Allée du Wacken 67000 Strasbourg,](#)

[MMA IARD - 160 Rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9.](#)

Pour faire appel à **MMA Assistance** :

- Depuis la France : **01.47.11.70.00**

- Depuis l'étranger : **+33.1.47.11.70.00**

En indiquant :

- Le numéro du contrat d'assurance **n° 149 341 156**
- Le code produit assistance **n° 100.511**